



**Département de l'Hérault  
Mairie de Lunas  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 mars 2014  
Membres en exercice : 14

L'an deux mille quatorze et le cinq mars à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

**Présents** :. Mme CANTALOUBE. M-E,  
MM. ANDRIEUX. P, MIQUEL. H, RIVIERE. D, THARAUD. D, MANENC. A, POMARET.  
S, COULET. P, MAS.C

**Procurations** : Mme COLLAS Elisabeth à Mr Aurélien MANENC  
Mr BLISSON Alain à Mr RIVIERE Daniel

**Secrétaire de séance** : Mr POMARET Serge

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Approbation du conseil du 07.01.14
- 2 - Autorisation d'occupation du domaine public vide grenier annuel
- 3 - Diagnostic éclairage public
- 4 - Itinéraire GR 653
- 5 - Régularisation terrains Briandes / Chemin de St Georges
- 6 - Compte administratif 2013
- 7 - Ouverture de crédits en section d'investissement pour l'année 2014
- 8 - Eclairage public 2014
- 9 - Travaux salle de Caunas
- 10 - Dénomination rues du Pont d'Orb
- 11 - Adhésion CPIE du Haut Languedoc
- 12 - Planning élections
- 13 - Questions Diverses

\*\*\*\*\*

**1 - Approbation du conseil du 07.01.14**

Le compte rendu du conseil du 07 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

**2 - Autorisation d'occupation du domaine public vide grenier annuel**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la demande émanant de l'association APELJ représentée par sa présidente madame Sandrine MARTINEZ tendant à occuper le domaine public afin d'organiser le vide grenier annuel, à savoir :

La place Théophile MAUREL, l'avenue des Platanettes, le Pont de l'église, la place de l'église, le boulo-drome, le parking du cimetière et le chemin de Reirigardi à l'occasion du « vide grenier » annuel qui aura lieu le 09 juin 2014.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un favorable à ce que cette association organise le vide grenier annuel et occupe le domaine public ci-dessus décrit le lundi 09 juin 2014, précise qu'aucun professionnel ne participera à cette manifestation.

### **3 - Diagnostic éclairage public**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la proposition du syndicat Hérault Energie de réalisation de diagnostics des installations d'éclairage public de ses collectivités adhérentes, suite à l'enquête réalisée en début d'année 2013.

Lors d'une réunion de restitution de cette enquête, il a été acté que les communes pouvaient faire réaliser ces diagnostics, et éventuellement les travaux de rénovation, soumis marchés publics, dans le cadre de projets communs regroupés par Hérault Energies.

#### **OBJECTIF :**

Le diagnostic doit constituer un outil fiable d'aide à la décision pour la collectivité, son aboutissement étant la proposition d'un schéma directeur de rénovation ou amélioration chiffré, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Pour atteindre cet objectif, le diagnostic comportera 4 grands chapitres :

• Inventaire technique de l'existant, en option géolocalisation des réseaux « Décret Guichet Unique »

• Inventaire financier de l'existant

• Schéma directeur de rénovation en coût global

• Comparatif des avantages techniques ou financiers en regard de la situation actuelle.

En outre il offrira la possibilité de réalisation d'une géolocalisation en option et hors champs des subventions possibles.

#### **PRESENTATION DES RESULTATS :**

Les résultats du diagnostic, ainsi que le coût global de fonctionnement seront restitués en deux étapes :

• Une restitution globale pour l'ensemble des collectivités,

• Une restitution par commune présentée au conseil municipal pour décision sur la suite à y donner.

#### **ESTIMATION FINANCIERE :**

Le coût indicatif d'un tel diagnostic se situe dans une fourchette de 10 à 20 € le point lumineux

#### **FINANCEMENT :**

Subventions ADEME et FEDER 50 %

Subvention Hérault Energies 30 %

Autofinancement commune 20 %

Hérault Energies se chargera de solliciter toutes les subventions mobilisables pour ce type de projet.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire propose de confier la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public de la commune au syndicat Hérault Energies.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public de la commune,

CONFIE au Syndicat Hérault Energies la réalisation de ce diagnostic dans le cadre de ses compétences,

CHARGE le syndicat Hérault Energies de solliciter les subventions de l'ensemble des partenaires,

S'ENGAGE à financer la part communale de ce diagnostic sur ses fonds propres, et à inscrire les sommes nécessaires au budget de la commune au compte 6554.

### **4 - Itinéraire GR 653**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'article 56 de la loi du 22 juillet 1983 qui confie au département la charge de réaliser un Plan départemental d'Itinéraires de promenade et de Randonnée (PDIPR).

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 précitée, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet et à désigner les chemins ruraux pour lesquels il accepte l'inscription au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les chemins ruraux inscrits au Plan ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité des itinéraires est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée, et ce, en accord avec le Département.

Dans ce cadre, le Conseil Général de l'Hérault et le Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP) élaborent des itinéraires de randonnée pédestre, qui traverse le territoire de la commune en empruntant une partie de notre voirie.

Ces itinéraires, pour être intégrés au PDIPR, doivent préalablement se conformer à un ensemble de dispositions de la charte de qualité établie par le conseil général dont, notamment, des travaux d'ouverture et de mise en sécurité qui ont déjà été effectués par le Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP) et l'obtention des documents juridiques et administratifs parmi lesquels la présente délibération.

Si la conformité des itinéraires est constatée, le conseil général inscrira par délibération les itinéraires au PDIPR et le Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP) restera gestionnaire de l'itinéraire, la commune restant responsable du respect de cette réglementation.

Par ailleurs, la sécurité des usagers devant être assurée sur ces itinéraires, il est demandé aux communes concernées de prendre les mesures nécessaires à cette fin.

Compte tenu de l'intérêt que présente le passage de ces itinéraires dans le cadre de la mise en valeur et de la découverte de notre commune.

Il vous est proposé :

- D'émettre un avis favorable au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'Hérault,
- D'adopter l'itinéraire GR 653 « Le chemin de St Jacques de Compostelle » sur la commune de Lunas destinés à la promenade et à la randonnée pédestre, et accessoirement aux vélos tel que défini au plan ci-annexé,
- D'accepter l'inscription au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée des voies communales de la commune compris dans ces itinéraires,
- D'autoriser le Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP), ses représentants ou prestataires à installer sur les tronçons de ces itinéraires appartenant à la commune, le mobilier de balisage nécessaire à la signalisation, l'information et la réglementation (balises, panneaux et barrières) et d'éventuels travaux de réfection après validation technique de la commune.

Ces travaux intervenant :

- Sur la bande de cheminement de façon à permettre sans difficulté la circulation des pratiquants (piétons, vélos)
- Sur les bas-côtés (nettoyage, débroussaillage, élagage léger, remise en état des murets...)
- Sur la signalétique propre à l'itinéraire de randonnée.
- De s'engager, sur les itinéraires ainsi adoptés, afin d'éviter les confusions, à ne pas baliser ou autoriser le balisage ou le rebalisage d'autres circuits, à l'exception de ceux ayant reçu l'accord du gestionnaire de l'itinéraire.
- D'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces propositions.

## **5 - Régularisation terrains Briandes / Chemin de St Georges**

a) – Echange SIMON / COMMUNE

Suite aux documents d'arpentages établis par GEOTOP 34 concernant la propriété de Mr SIMON Bernard, et plus particulièrement la parcelle nouvellement cadastrée F 1049 au hameau de Briandes d'une part et la parcelle cadastrée F 1047 propriété de la commune de Lunas d'autre part, monsieur le maire propose à l'assemblée de procéder à un échange simple de ces deux parcelles en accord avec Monsieur SIMON Bernard et de l'autoriser à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cette acquisition et signer l'acte notarié.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

b) – Acquisition VAILHE

Suite au plan d'alignement de la propriété de Mr Vailhé, cadastrée AB 662 ancien par rapport au chemin de St Georges et le document d'arpentage établi par le Cabinet ROQUE. Mr le maire propose à l'assemblée d'acquérir à titre gracieux la parcelle nouvellement cadastrée AB 687 et demande qu'on l'autorise à entreprendre les démarches utiles à la concrétisation de cette acquisition et signer l'acte notarié.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

**19 h 30 madame COLLAS Elisabeth intègre l'assemblée du conseil municipal**

**6 - Compte administratif 2013**

a) Compte Administratif du CCAS

Monsieur le Maire indique que comme il avait été souhaité lors du vote du budget en 2011, le compte administratif du CCAS de la commune se trouve toujours à zéro.

Il précise qu'il se trouve en parfaite corrélation avec les comptes du trésorier payeur.

Il rappelle que cette décision avait été prise pour des raisons d'économie.

Qu'une ligne « 6713 secours et dots » avait été ouverte au budget général spécialement réservée aux dépenses du CCAS de la commune.

Que cette ligne « 6713 secours et dots » sera bien entendue reconduite pour 2014.

Le conseil passe au vote,

A l'unanimité (10 Pour) le conseil approuve le compte administratif du CCAS 2013.

b) Compte Administratif Général de la commune

Monsieur Mas, adjoint délégué aux finances, présente le compte administratif de la commune en précisant qu'il est en adéquation avec le compte de gestion fourni par le percepteur :

<b>Section Fonctionnement</b>	
Dépenses de l'exercice	535331.38
Recettes de l'exercice	695994.92
Résultat de l'exercice	160663.54
Résultat cumulé	437169.64
<b>Section Investissement</b>	
Dépenses de l'exercice	299255.18
Recettes de l'exercice	185365.26
Résultat de l'exercice	-113889.92
Résultat cumulé	-180656.01
<b>Section Investissement + Section Fonctionnement</b>	
Résultat de l'ex inv + fonct	46773.62
Résultat cumulé inv + fonct	256483.63

Le conseil passe au vote.

A l'unanimité (10 pour) le compte administratif de la commune est approuvé.

**7 - Ouverture de crédits en section d'investissement pour l'année 2014**

Mr le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2014, dans la limite maximum du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, en dehors des restes à réaliser.

Il rappelle que ces ouvertures de crédits ne se substituent pas aux restes à réaliser et que les crédits ouverts ne seront pas utilisés s'il n'y a pas de nécessité.

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré, décide d'autoriser monsieur le maire à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2014, dans la limite maximum du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2013.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

## **8 - Eclairage public 2014**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de propositions pour le programme d'éclairage public 2013 en indiquant que l'esprit de ce projet et de continuer à réaliser des économies d'énergie et d'embellir la commune. Après discussion il est décidé à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à demander les subventions pour un montant total de travaux de 10880 euros HT:

- Pose des lanternes de style rue des fourches à Lunas
- Poser des lanternes de style led au hameau de Serieys
- Poser des lampadaires led au hameau du Pont d'Orb
- Poser des lampadaires led au hameau de Gours

## **9 - Travaux salle de Caunas**

Dans un souci d'économie d'énergie et d'amélioration du patrimoine, monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il serait nécessaire d'effectuer des travaux à la salle des anciennes écoles de Caunas.

Dans un premier temps il s'agit de changer toutes les menuiseries.

Monsieur Mas rappelle que dans ce cadre la commune devrait obtenir 60 % de subvention du montant HT des matériaux.

Suite à l'analyse de trois devis réceptionnés, à l'unanimité le conseil décide d'autoriser Mr le maire à demander des subventions pour le devis concernant la mise en place de fenêtre avec imposte vitré pour un montant de 11741.92 euros TTC.

## **10 - Dénomination rues du Pont d'Orb**

Afin de faciliter la distribution du courrier au hameau du Pont d'Orb, monsieur le maire indique qu'il convient de nommer les rues afin de pouvoir ensuite attribuer des numéros à chaque habitation.

Suite à plusieurs réunions avec les élus et habitants du hameau, monsieur le maire propose d'entériner la liste des noms suivant positionnés sur le plan annexé :

- Route de Taillevent
- Impasse de la Métairie
- Route des Fours à chaux
- Route de la distillerie

A l'unanimité le conseil approuve la nouvelle dénomination des rues du Pont d'Orb comme sur le plan annexé.

## **11 - Adhésion CPIE du Haut Languedoc**

Monsieur le Maire indique que suite au projet d'aménagement de la base de loisirs de la Prade dont les porteurs de projet étaient entre autre le SMETOGA et le SMVO, le CPIE du Haut Languedoc (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) va proposer des visites explicatives notamment aux écoles de Lunas/Joncels. Dans ce cadre, monsieur le maire propose que la commune adhère à cette association pour un montant annuel de 50 euros.

A l'unanimité le conseil accepte la proposition ci-dessus.

## **12 - Planning élections**

Afin d'organiser le scrutin du 23 mars prochain, monsieur le maire propose aux conseillers de bien vouloir indiquer au secrétariat leurs disponibilités afin d'organiser un planning de présence.

## **13 - Questions Diverses**

### Forêt communale de Lunas

Monsieur le maire indique que suite à sa demande d'annulation de la dette de la commune liée à la plantation de la forêt communale, l'Office National des Forêts a examiné le contrat de prêt en travaux FFN n° 1991 signé en 1955. Il en est ressorti que la dette initialement de 118654.93 euros a été réduite à 20490.79 euros. Cette créance sera remboursée par prélèvement de l'Etat à hauteur de 50 % des recettes de ventes de bois (augmentée des intérêts annuels).

### Intercommunalité

Monsieur le maire présente la situation de l'intercommunalité qui poursuit sa construction. Il indique que le 3<sup>ème</sup> conseil communautaire a eu lieu ce lundi 03 mars avec notamment à l'ordre du jour l'analyse des compétences optionnelles et des attributions de compensations qui sont liées à la fiscalité. Pour cette dernière en raison de la fusion d'EPCI à fiscalité professionnelle unique et à taxes additionnelles, les élus ont validé une imposition quasi neutre pour les contribuables compensée par les dotations de l'intercommunalité. Pour l'instant, la communauté est loin d'avoir atteint son rythme de croisière.

### Dernier conseil Municipal de la mandature

Monsieur le maire précise que cette séance du conseil municipal est sans doute la dernière de la mandature. Il estime avoir eu de la chance de travailler avec ce conseil municipal et avec l'équipe administrative et technique de la mairie. Il remercie vivement les élus pour leur confiance et pour la qualité des débats qui ont eu lieu. Il évoque la mémoire de François Charré qui nous a quitté au cours du mandat et remercie particulièrement Henri Miquel pour son « passage de relais » qui est cité en exemple par nombre de communes. Enfin, les changements institutionnels récents et à venir augurent selon lui un nouveau mode de fonctionnement des communes et il espère que toutes les bonnes volontés continueront à agir pour Lunas.

Aucune question diverse, monsieur le maire lève la séance à 20 h 30.